

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 02910

Numéro SIREN : 822 388 922

Nom ou dénomination : CONNECTAGRI

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2023 sous le numéro de dépôt 24824

23/04/2024

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)



N° 2065-SD
(2023)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01/01/2022 et clos le 31/12/2022 Régime simplifié d'imposition Régime réel normal

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration: SIE FLETT OUEST, 22 rue Favosier, Hôtel des impôts, 59167 LOMME CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement

A IDENTIFICATION

SAS CONNECTAGRI
165 AVENUE DE BRETAGNE

Identification du destinataire: 59000 LILLE

Insp IFU	N° dossier	N° Siret
		82238892200020

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale):
Activités d'architecture et d'ingénierie

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Preciser éventuellement l'ancienne adresse en cas de changement

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	(1)	Bénéfice imposable au taux de 15%		Déficit (report de la ligne NO du 2058A ou 372 du 2033B)	11
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%						
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%					
Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	Autres plus-values imposables au taux de 19%		Plus-values à long terme imposables au taux de 0%		Plus-values exonérées art 238 quindecies	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2						
Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A <input type="checkbox"/>		Zone de restructuration de la déense art 44 terdecies <input type="checkbox"/>		
Entreprises nouvelles art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activité art 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire art 44 septdecies <input type="checkbox"/>		Autres dispositifs <input type="checkbox"/>		
Basins urbains à dynamiser (BUD) art 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15%			
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>						
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art 244 quater V						

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66%)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinques C-1-1 du CGI)

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinques C-1-2)

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée? Si oui, indication du logiciel utilisé

ICF Désignation du prestataire

CGA/OMGA Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone:

- Professionnel de l'expertise comptable: THIERRY VERTONEN, 19 rue de la République, 59000 LILLE

- Conseil:

- CGA/OMGA ou viseur conventionné: N° d'agrément

Signature:

Les distributeurs des grilles 34, 35 et 36, en ce qui concerne les grilles relatives à l'information et à l'expertise comptable, sont agréés par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 élargissant les garanties de confiance des commissaires aux comptes.



Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012022 et clos le 31122022 Régime simplifié d'imposition Régime réel normal X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration: SIE LILLE OUEST, 22 rue Lavoisier, Hotel des impôts, 59467 LOMME CEDEX
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement:

A IDENTIFICATION SAS CONNECTAGRI, 165 AVENUE DE BRETAGNE, 59000 LILLE

B ACTIVITÉ Activités exercées (souligner l'activité principale): Activités d'architecture et d'ingénierie. Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Identification du destinataire: 59000 LILLE. Insp. IFU, N° dossier, N° Siret: 82238892200020

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal, Bénéfice imposable au taux de 15%, Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15%, Plus-values à long terme imposables au taux de 19%, Autres plus-values imposables au taux de 19%, Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%, Plus-values exonérées art.238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. Cocher la case selon le cas. Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2.

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

- 1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

- 1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-1-1 du CGI)
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée:
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2)

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée? Si oui, indication du logiciel utilisé

ECF Désignation du prestataire

OGA/MGA Viseur conventionné Nom, adresse, téléphone: - Professionnel de l'expertise comptable: FIL ROUGE ARDISTAIN ALI, 18 Grand Rue, 67580 Oppy. - Conseil: - CGA/MGA ou viseur conventionné: N° d'agrément

Vertical text on the left margin: Les dispositions des articles 34, 35 et 46 de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent, elles garantissent la confidentialité et l'intégrité des données...

Signature et qualité du déclarant

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065**N° 2065 Bis-SD (SUITE)**
(2023)Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS CONNECTAGRI**
et Date de clôture de l'exercice **31122022****K | DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Designation de l'entreprise : SAS CONNECTAGRI		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <input type="text" value="12"/>						
Adresse de l'entreprise : 165 AVENUE DE BRETAGNE		Durée de l'exercice précédent* <input type="text" value="12"/>						
Numéro SIRET* 8 2 2 3 8 8 9 2 2 0 0 0 2 0		Neant <input type="checkbox"/>						
		Exercice N clos le 31122022						
		Net 31122021						
		Net						
		Net						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	696 236	CC	208 557	487 679	360 978
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	24 038	AC	21 993	2 046	3 361
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	218 127	AK	214 494	3 633	47 258
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AU			
		Constructions	AP		AV			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	49 427	AS	48 251	1 176	1 306
		Autres immobilisations corporelles	AT	56 705	AU	47 069	9 636	14 698
Immobilisations en cours		AV		AW				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Avances et acomptes	AX		AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU		CV				
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières *	BI	7 149	BI		7 149	7 149	
TOTAL (II)		BJ	1 051 683	BK	540 364	511 319	434 751	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	94 840	BM		94 840	205 457
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BO			
		Produits intermédiaires et finis	BR	62 844	BS		62 844	45 000
	Marchandises	BI		BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BN	148 145	BY		148 145	16 416
		Autres créances (3)	BZ	363 751	CA		363 751	144 081
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE			
Disponibilités		CF	59 459	CG		59 459	121 794	
Charges constatées d'avance (3) *		CH	5 141	CI		5 141	4 721	
TOTAL (III)		CJ	734 180	CK		734 180	537 469	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CX						
	Écarts de conversion actif* (VI)	CY						
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1 785 863	CA	540 364	1 245 499	972 220	
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	7 149	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété* Immo-	Immobilisations	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise SAS CONNECTAGRI		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 42 375)	DA	42 375	32 801
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	3 936 539	1 447 299
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des coûts <input type="checkbox"/> BI <input type="checkbox"/>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG		
	Report à nouveau	DH	(7 219 958)	(5 501 322)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	87 269	(1 718 636)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(3 153 774)	(5 739 858)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT	500 000	3 000 000
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DE	3 143 215	3 169 100
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV	96 976	58 121
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	352 904	248 586
	Dettes fiscales et sociales	DY	172 571	236 271
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	133 608	
Compte regul	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	4 399 273	6 712 077	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 245 499	972 220
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	EB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	EC		
		ED		
		EE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 399 273	6 712 077	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		885	

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : SAS CONNECTAGRI		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	EA		EB		EC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	ED	636 376	EF		EE	835 081		
		EG	2 518 336	EH		EF	1 677 050		
	Chiffres d'affaires nets*	EJ	3 154 713	EK		EL	2 512 130		
	Production stockée *					EM	(91 800)		
	Production immobilisée *					EN	117 643		
	Subventions d'exploitation					EO	167		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					EP	5 335	14 595	
	Autres produits (1) (11)					EQ	5	2 311	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					ER	3 399 790	2 554 880	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					ES			
	Variation de stock (marchandises) *					ET			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					EU	427 337	657 114	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					EV	110 616	66 216	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					EW	992 405	1 062 022	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					EX	26 777	29 046	
	Salaires et traitements *					EY	1 256 781	1 679 860	
	Charges sociales (10)					EZ	436 061	600 908	
	DOTALIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	149 229	134 598
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	19	1 493
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 399 226	4 231 258	
I - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	564	(1 676 378)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	92 740	86 013	
	Différences négatives de change					GS	152		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)					GU	92 892	86 013		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(92 891)	(86 013)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(92 327)	(1 762 391)	

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2023

Designation de l'entreprise SAS CONNECTAGRI		Néant <input type="checkbox"/>			
		Exercice N	Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	129 591		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	9 170		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	138 761		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	10 935	2 347	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	4 078		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	15 013	2 347	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	123 747	(2 347)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		II			
Impôts sur les bénéfices * (X)		IK	(55 849)	(46 101)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IL	3 538 551	2 554 881	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IM	3 451 281	4 273 517	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		IN	87 269	(1 718 636)	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	30 337	50 663
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HI			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	5 335	14 595	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG, CRDS)	A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives	A6			
		obligatoires	A9		
dont cotisations facultatives Madelin	A7				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels			15 013	138 761	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2022

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
67120000 - PENALTTES, AMENDES	7 756	
67200000 - CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR EXERCICE ANTERIEUR	3 179	
67520000 - VALEUR COMPTABLE DE SEULEMENTS D'ACTIF CEDES	4 078	
77100000 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		129 591
77560000 - PRODUITS DES CESSIONS DES IMMOBILISATIONS		9 170
Totalisation	15 013	138 761

2053 - Détail des produits et charges sur ex. antérieurs au 31/12/2022

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs
Totalisation		

Formulaire obligatoire
article 53 A du Code général des impôts

(Ne pas reporter le montant des ventes)

Désignation de l'entreprise SAS CONNECTAGRI				Néant <input type="checkbox"/>					
CADRE A	IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations				
					Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
IN CORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CZ	474 510	D8	D9	221 726	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II			KD	242 165	KE	KE		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants I 9	KJ		KK	KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO		
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP		KQ	KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	48 829	KT	KU	598	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	KX		
		Matériel de transport *		KY	2 031	KZ	LA	4 343	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	51 201	LC	LD	3 208	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours			LI		LI	LJ		
	Avances et acomptes			LK		LL	LM		
	TOTAL III			LN	102 062	LO	LP	8 149	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8I	
Autres participations			8U		8V	8W			
Autres titres immobilisés			IP		IR	IS			
Prêts et autres immobilisations financières			IT	7 149	IU	IV			
TOTAL IV			IQ	7 149	IR	IS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				OJ	825 886	OII	OJ	229 875	
CADRE B	IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
IN CORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I			IN		CO	DO	696 236	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II			IO		IV	IW	242 165	IX
CORPORELLES	Terrains			IP		IX	IY		LZ
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	MB		MC
		Sur sol d'autrui		IR		MD	ME		MI
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG	MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			II		MI	MK	49 427	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM	MN		MO
		Matériel de transport		IV		MP	MQ	2 296	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	MT	54 409	MU
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV	MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	NA		NB
Avances et acomptes			NC		ND	NE		NF	
TOTAL III			IY	4 078	NI	NI	106 132	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU	M7		OW
	Autres participations			IO		OX	OY		OZ
	Autres titres immobilisés			II		2B	2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	2F	7 149	2G
	TOTAL IV			I3		NJ	NK	7 149	2H
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		OK	OL	1 051 683	OM

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 2

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS CONNECTAGRI**Néant

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [col. 1 - col. 2] - col. 5 - (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4,

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B
DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan; de même, les entreprises en cause continuent à rembourser chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SAS CONNECTAGRI										Neant <input type="checkbox"/>		
CADRE A												
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement			CY	113 532	EL	95 025	EM		EN	208 557		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles			PL	191 545	PF	44 941	PG		PH	236 487		
TOTAL I			RK	305 077	RM	139 966	RN		RO	445 044		
Terrains			PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	47 524	QA	728	QB		QC	48 251		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport		QH	1 737	QI	285	QJ		QK	2 022		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	36 796	QM	8 250	QN		QO	45 046		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL II			QU	86 058	QV	9 263	QW		QX	95 320		
TOTAL GENERAL (I + II)			ON	391 135	OP	149 229	OQ		OR	540 364		
CADRE B												
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5				N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	R1	RU				RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9				Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC				SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7				Q8		
Constructions	Sur sol propre		R1	R2	R3	R4	R5				R6	
	Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3				S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1				T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8				T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers		U1	U2	U3	U4	U5	U6				U7
	Matériel de transport		U8	U9	V1	V2	V3	V4				V5
	Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2				W3
	Emballages recup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9				X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7				X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NI				NM				NO			
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU				NV		
Total général non venant de (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venant de (NS + NI + NU)		NY	Total général non venant de (NW + NY)		NZ					
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9			Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP			SR		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : SAS CONNECTAGRI		Néant <input type="checkbox"/> *				
Nature des provisions		Montant au débit de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	1A	1B	1C	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	1D	1E	1F	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	1G	1H	1I	
	Amortissements dérogatoires	3X	1M	1N	1O	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés II du CGI)	IJ	1K	1L	1M	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	1P	1Q	1R	
	TOTAL I	3Z	1S	1T	1U	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5I	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0	1P	1Q	1R	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	1V	1W	1X		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6I	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	1Y	1Z	1A		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	1B	1C	1D		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UE	UE		
	- financières	UG	UG	UG		
	- exceptionnelles	UJ	UK	UK		
titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuille séparée selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 H de l'annexe III au CGI						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CONNECTAGRI		Neant <input type="checkbox"/>					
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UI		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UI	7 149	UV	7 149	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	148 145		148 145		
	Créance représentative de titres (Précision pour de- prêts ou remis en garantie * (UC))	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	25 173		25 173		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VX	55 849		55 849	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	27 966		27 966	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	254 762		254 762		
	Charges constatées d'avance	VS	5 141		5 141		
	TOTAUX		VI	524 186	VU	524 186	VV
RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VI					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	500 000		500 000		
Emprunts et dettes aupres des établissements de crédit (1)	a 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VII	3 143 215		3 143 215		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	75 789		75 789		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	352 904		352 904		
Personnel et comptes rattachés		8C	53 214		53 214		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	99 215		99 215		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	7 262		7 262		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	12 881		12 881		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	21 187		21 187		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	133 608		133 608		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8I					
TOTAUX		VY	4 399 273	VZ	4 399 273		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	244 157	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tes auprès des associés personnes physiques	VI		21 187
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	2 769 157	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise : SAS CONNEX TAGRI		Neant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le 31/12/2022		
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	87 269	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239-sexies D))		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		
	Amendes et pénalités		WJ	7 756	Charges financières (art. 39-1-3 et 212 bis)*	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*		XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)		17			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WI	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		1,7	
Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		18			
	- imposées au taux de 0 %		ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DON 1*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)	SI	Zones d'entreprises* (activité exercée)	SW	
		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
				TOTAL I	96 224	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			
			- imposées au taux de 0 %			
			- imposées au taux de 19 %			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			
			- imputées sur les déficits antérieurs			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)		
		2A				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						
Majoration d'amortissement *						
Mesures d'incitation	Abonnement sur le bénéfice et amortissement		Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficulté) (art. 44 septies)	K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	
			Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)	OV	Régime d'emploi à temps partiel (art. 44 duodecies)	
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexies decies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	
			Entreprises nouvelles (4 sexes)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						
Deductions diverses (à détailler sur feuillet séparé)	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulatoire de conduite		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies H)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies I)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies J)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies K)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies L)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies M)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies N)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies O)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies P)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies Q)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies R)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies S)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies T)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies U)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies V)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies W)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies X)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies Y)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies Z)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AA)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AB)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AC)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AD)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AE)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AF)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AG)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AH)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AI)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AJ)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AK)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AL)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AM)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AN)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AO)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AP)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AQ)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AR)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AS)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AT)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AU)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AV)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AW)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AX)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AY)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AZ)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BA)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BB)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BC)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BD)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BE)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BF)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BG)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BH)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BI)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BJ)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BK)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BL)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BM)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BN)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BO)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BP)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BQ)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BR)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BS)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BT)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BU)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BV)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BW)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BX)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BY)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BZ)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CA)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CB)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CC)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CD)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CE)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CF)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CG)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CH)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CI)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CJ)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CK)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CL)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CM)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CN)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CO)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CP)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CQ)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CR)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CS)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CT)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CU)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CV)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CW)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CX)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CY)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CZ)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DA)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DB)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DC)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DD)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DE)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DF)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DG)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DH)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DI)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DJ)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DK)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DL)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DM)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DN)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DO)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DP)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DQ)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DR)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DS)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DT)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DU)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DV)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DW)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DX)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DY)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DZ)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EA)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EB)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EC)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies ED)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EE)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EF)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EG)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EH)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EI)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EJ)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EK)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EL)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EM)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EN)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EO)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EP)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EQ)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies ER)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies ES)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies ET)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EU)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EV)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EW)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EX)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EY)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EZ)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FA)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FB)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FC)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FD)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FE)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FF)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FG)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FH)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FI)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FJ)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FK)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FL)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FM)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FN)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FO)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FP)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FQ)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FR)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FS)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FT)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FU)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FV)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FW)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FX)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FY)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FZ)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GA)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GB)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GC)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GD)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GE)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GF)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GH)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GI)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GJ)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GK)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GL)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GM)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GN)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GO)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GP)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GQ)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GR)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GS)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GT)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GU)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GV)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GW)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GX)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GY)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GZ)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HA)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HB)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HC)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HD)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HE)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HF)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HG)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HH)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HI)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HJ)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HK)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HL)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HM)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HN)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HO)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HP)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HQ)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HR)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HS)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HT)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HU)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HV)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HW)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HX)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HY)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HZ)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies IA)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies IB)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies IC)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies ID)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies IE)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies IF)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies IG)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies IH)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies IJ)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies IK)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies IL)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies IM)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies IN)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies IO)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies IP)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies IQ)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies IR)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies IS)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies IT)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies IU)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies IV)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies IY)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies IZ)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies JA)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies JB)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies JC)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies JD)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies JE)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies JF)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies JG)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies JH)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies JI)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies JJ)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies JK)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies JL)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies JM)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies JN)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies JO)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies JP)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies JQ)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies JR)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies JS)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies JT)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies JU)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies JV)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies JW)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies JX)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies JY)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies JZ)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies KA)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies KB)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies KC)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies KD)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies KE)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies KF)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies KG)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies KH)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies KI)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies KJ)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies KK)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies KL)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies KM)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies KN)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies KO)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies KP)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies KQ)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies KR)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies KS)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies KT)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies KU)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies KV)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies KW)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies KX)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies KY)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies KZ)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies LA)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies LB)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies LC)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies LD)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies LE)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies LF)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies LG)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies LH)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies LI)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies LJ)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies LK)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies LL)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies LM)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies LN)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies LO)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies LP)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies LQ)						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies LR)</						

2058A - Réintégrations diverses au 31/12/2022

Libellé	Montant
Totalisation	

2058A - Déductions diverses au 31/12/2022

Libellé	Montant
CREDIT IMPOT INNOVATION	55 849
Totalisation	55 849

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

DGFP N° 2058-B 2023

Désignation de l'entreprise SAS CONNEXTAGRI		Néant <input type="checkbox"/>	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	1 763 539	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058A)	K5	40 385	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	1 723 154	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	11	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	1 723 165	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZI	74 185	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9I
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne W1

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

12

DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)Designation de l'entreprise : **SAS CONNECTAGRI** Neant **A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
1						
2						
3						
4						
5						
6	Etat 2059-A-Detail	4 078				4 078
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
				⑦	⑧			⑩
					10%	15% ou 12,80%		
1								
2								
3								
4								
5								
6	9 170	5 092	5 092					
7								
8								
9								
10								
11								
12								

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiques en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement délimitée par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))

5 092

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS CONNECTAGRI**Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,80 % ^②	
Grands nets retenus de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexes-0 bis du CGI) ^① *	
Grands nets retenus de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art 219 I a sexes-0 du CGI) ^① *	

^① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés^② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ^①	Moins-values à 12,80 % ^②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ^③	Solde des moins-values à 12,80 % ^④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
Moins-values nettes à N-3 long terme			
subies au			
cours des			
dix exercices			
antérieurs			
(montants			
restant à			
déduire à la			
clôture du			
dernier			
exercice)			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ^①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ^④	Solde des moins-values à reporter col ^⑤ ^⑥ ^⑦ ^⑧ ^⑨
	A 19 % ou à 15 % ^②	A 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice ^③	A 15 % ou à 19 % ^③		
Moins-values nettes N					
N-1					
N-2					
Moins-values nettes à N-3 à long terme					
subies au					
cours des					
dix exercices					
antérieurs					
(montants					
restant à					
déduire à la					
clôture du					
dernier					
exercice)					
N-9					
N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
rattaché à l'annexe 83 A du Code
général des Impôts

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS CONNEX TAGRI					Néant <input type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 % ⁿ	taxées à 15 % ⁿ	taxées à 18 % ⁿ	taxées à 19 % ⁿ	taxées à 25 % ⁿ
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélevements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(16)

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N°2059-E 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CONNECTAGRI		Neant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		3 154 713
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		5 335
	TOTAL 1	OX	3 160 048
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		5
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		221 726
Subventions d'exploitation reçues	OF		167
Variation positive des stocks	OD		17 844
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2	OM	239 742
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		476 062
Variation négative des stocks	OQ		110 616
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		846 539
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		19
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3	OJ	1 433 236
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 966 554
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DE-E si la VA calculée est négative. Il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DE-E)	SA		1 966 554
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO Etablissement au sens de la CVAE	EY	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		3 160 048
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

SAS CONNECTAGRI

225, rue des Templiers

59000 LILLE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31/12/2022

MARIE LAPOTRE

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de la Cour d'Appel de Douai
1, rue du Fort Minique, 59 300 VALENCIENNES ■ 03 27 28 23 89

MARIE
LAPOTRE

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de la Cour d'Appel de Douai
1, rue du Fort Minique, 59 300 VALENCIENNES ■ 03 27 28 23 89

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

CONNECTAGRI

Aux actionnaires,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisée ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission

MARIE
LAPOTRE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de la Cour d'Appel de Douai
1, rue du Fort Minique, 59 300 VALENCIENNES ■ 03 27 28 23 89

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé :

Comptes courants:

Dirigeant commun : Alexandre Cuvelier - Président

Nature et objet : Alexandre Cuvelier a consenti une avance de trésorerie de 10 000 euros à la société CONNECTAGRI au 31/12/2022. Cette avance de trésorerie n'est pas rémunérée.

Dirigeant commun : Antoine DEQUIDT – Directeur Général

Nature et objet : Antoine DEQUIDT a consentie une avance de trésorerie de 10 000 euros à la société CONNECTAGRI au 31/12/2022. Cette avance de trésorerie n'est pas rémunérée.

Fait à Valenciennes, le 23 juin 2023

Signé électroniquement le 23/06/2023 par
Marie Lapotre

Marie LAPOTRE
Commissaire aux Apports
Inscrit sur la liste nationales des Commissaires aux
Comptes rattachée à la CRCC de DOUAI

SAS CONNECTAGRI

225, rue des Templiers

59000 LILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2022

MARIE LAPOTRE
Commissaires aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de la Cour d'Appel de Douai
1, rue du Fort Minique – 59300 VALENCIENNES ■ 03 27 28 23 89

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

CONNECTAGRI

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la SAS CONNECTAGRI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombe en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de mon rapport.

MARIE LAPOTRE
Commissaires aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de la Cour d'Appel de Douai
1, rue du Fort Minique – 59300 VALENCIENNES • 03 27 28 23 89

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, je vous signale que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce, pris en application de l'article L141-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient au gérant d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au gérant d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

MARIE LAPOTRE
Commissaires aux comptes

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

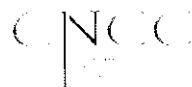
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

MARIE LAPOTRE
Commissaires aux comptes

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Valenciennes, le 23 juin 2023

Signé électroniquement le 23/06/2023 par
Marie Lapotre



Marie LAPOTRE
Commissaire aux Comptes
Inscrit sur la liste nationales des Commissaires aux
Comptes rattachée à la CRCC de DOUAI

MARIE LAPOTRE
Commissaires aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de la Cour d'Appel de Douai
1, rue du Fort Miroque - 59300 VALENCIENNES - 03 27 28 23 89

Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement	696 236	208 557	487 679	360 978
	Concessions brevets droits similaires	24 038	21 993	2 046	3 361
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	218 127	214 494	3 633	47 258
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	49 427	48 251	1 176	1 306
	Autres immobilisations corporelles	56 705	47 069	9 636	14 698
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	7 149		7 149	7 149	
TOTAL (II)	1 051 683	540 364	511 319	434 751	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	94 840		94 840	205 457
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	62 844		62 844	45 000
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	148 145		148 145	16 416
	Autres créances	363 751		363 751	144 081
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	59 459		59 459	121 794	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	5 141		5 141	4 721
	TOTAL (III)	734 180		734 180	537 469
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)	1 785 863	540 364	1 245 499	972 220	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

7 149

7 149

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	42 375	32 801
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	3 936 539	1 447 299
	Écarts de réévaluation		
	RÉSERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(7 219 958)	(5 501 322)
	Résultat de l'exercice	87 269	(1 718 636)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		(3 153 774)	(5 739 858)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires	500 000	3 000 000
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 143 215	3 169 100
	Emprunts et dettes financières divers (3)	96 976	58 121
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	352 904	248 586
	Dettes fiscales et sociales	172 571	236 271
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	133 608		
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		4 399 273	6 712 077
Écarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		1 245 499	972 220
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		87 269,49	(1 718 636,00)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		4 399 273	6 712 077
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			885
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

				31/12/2022	31/12/2021
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)	636 376		636 376	835 081
	Production vendue (Services et Travaux)	2 518 336		2 518 336	1 677 050
	Montant net du chiffre d'affaires	3 154 713		3 154 713	2 512 130
	Production stockée			17 844	(91 800)
	Production immobilisée			221 726	117 643
	Subventions d'exploitation			167	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			5 335	14 595
	Autres produits			5	2 311
	Total des produits d'exploitation (1)				3 399 790
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			427 337	657 114
	Variation de stock			110 616	66 216
	Autres achats et charges externes			992 405	1 062 022
	Impôts, taxes et versements assimilés			26 777	29 046
	Salaires et traitements			1 256 781	1 679 860
	Charges sociales du personnel			436 061	600 908
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			149 229	134 598
Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			19	1 493	
Total des charges d'exploitation (2)				3 399 226	4 231 258
RESULTAT D'EXPLOITATION				564	(1 676 378)

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		564	(1 676 378)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	92 740 152	86 013
	Total des charges financières	92 892	86 013
RESULTAT FINANCIER		(92 891)	(86 013)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(92 327)	(1 762 391)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	129 591 9 170	
	Total des produits exceptionnels	138 761	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	10 935 4 078	2 347
	Total des charges exceptionnelles	15 013	2 347
RESULTAT EXCEPTIONNEL		123 747	(2 347)
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(55 849)	(46 101)
TOTAL DES PRODUITS		3 538 551	2 554 881
TOTAL DES CHARGES		3 451 281	4 273 517
RESULTAT DE L'EXERCICE		87 269	(1 718 636)

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement	696 236	208 557	487 679	360 978
	Concessions brevets droits similaires	24 038	21 993	2 046	3 361
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	218 127	214 494	3 633	47 258
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques.mat. et outillage indus.	49 427	48 251	1 176	1 306
	Autres immobilisations corporelles	56 705	47 069	9 636	14 698
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	7 149		7 149	7 149	
TOTAL (II)		1 051 683	540 364	511 319	434 751
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières. approvisionnements	94 840		94 840	205 457
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	62 844		62 844	45 000
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	148 145		148 145	16 416
	Autres créances	363 751		363 751	144 081
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	59 459		59 459	121 794	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	5 141		5 141	4 721
	TOTAL (III)	734 180		734 180	537 469
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 785 863	540 364	1 245 499	972 220
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				7 149	7 149
(3) dont créances à plus d'un an					

Cavelier

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	42 375	32 801
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	3 936 539	1 447 299
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(7 219 958)	(5 501 322)
	Résultat de l'exercice	87 269	(1 718 636)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		(3 153 774)	(5 739 858)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires	500 000	3 000 000
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 143 215	3 169 100
	Emprunts et dettes financières divers (3)	96 976	58 121
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	352 904	248 586
	Dettes fiscales et sociales	172 571	236 271
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	133 608		
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		4 399 273	6 712 077
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		1 245 499	972 220
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		87 269.49	(1 718 636.00)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 256 059	6 712 077
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			885
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

				31/12/2022	31/12/2021
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)	636 376		636 376	835 081
	Production vendue (Services et Travaux)	2 518 336		2 518 336	1 677 050
	Montant net du chiffre d'affaires	3 154 713		3 154 713	2 512 130
	Production stockée			17 844	(91 800)
	Production immobilisée			221 726	117 643
	Subventions d'exploitation			167	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			5 335	14 595
	Autres produits			5	2 311
	Total des produits d'exploitation (1)				3 399 790
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			427 337	657 114
	Variation de stock			110 616	66 216
	Autres achats et charges externes			992 405	1 062 022
	Impôts, taxes et versements assimilés			26 777	29 046
	Salaires et traitements			1 256 781	1 679 860
	Charges sociales du personnel			436 061	600 908
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			149 229	134 598
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			19	1 493	
Total des charges d'exploitation (2)				3 399 226	4 231 258
RESULTAT D'EXPLOITATION				564	(1 676 378)

Cavelier

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		564	(1 676 378)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	92 740 152	86 013
	Total des charges financières	92 892	86 013
RESULTAT FINANCIER		(92 891)	(86 013)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(92 327)	(1 762 391)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	129 591 9 170	
	Total des produits exceptionnels	138 761	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	10 935 4 078	2 347
	Total des charges exceptionnelles	15 013	2 347
RESULTAT EXCEPTIONNEL		123 747	(2 347)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(55 849)	(46 101)
TOTAL DES PRODUITS		3 538 551	2 554 881
TOTAL DES CHARGES		3 451 281	4 273 517
RESULTAT DE L'EXERCICE		87 269	(1 718 636)

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Cuvelier

Titre	Bilan et Compte de résultat
Nom du fichier	4_PLAQUETTE CONNECTAGRI.pdf
Identifiant du document	6a3cb0fffb6237be790736760ca2bb982557692c
Format de date de la piste d'audit	MM / DD / YYYY
État	Signé

Historique du document



10 / 17 / 2023
10:31:33 UTC

Envoyé pour signature à Alexandre Cuvelier
(alexandre@karnott.fr) depuis assistant@karnott.fr
IP: 217.128.102.218



10 / 17 / 2023
10:52:01 UTC

Consulté par Alexandre Cuvelier (alexandre@karnott.fr)
IP: 92.140.39.29



10 / 17 / 2023
10:53:25 UTC

Signé par Alexandre Cuvelier (alexandre@karnott.fr)
IP: 92.140.39.29



10 / 17 / 2023
10:53:25 UTC

Le document a été terminé.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 245 499** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 538 551** euros et un total **charges** de **3 451 281** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **87 269** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Règles et Méthodes Comptables

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Suite à la conciliation, les échéances d'emprunt ont été reportées à 2024. Il n'y a donc pas de remboursement sur l'exercice ni de dettes financières à moins d'un an.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires relatif à la facturation des données électroniques ne fait pas l'objet d'une comptabilisation de produits constatés d'avance. Il est considéré que les datas utilisées par nos clients ne sont plus actualisées à la date de clôture des comptes annuels compte tenu de la saisonnalité de nos clients agriculteurs en décembre.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La société a signé un accord de conciliation au cours de l'exercice afin de lui permettre de poursuivre son développement. Cet accord est actuellement respecté et est conforme aux prévisions.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
		Augmentations		Diminutions		
		Révaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement	474 510		221 726			696 236
Autres	242 165					242 165
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	716 675		221 726			938 401
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	48 829		598			49 427
Instal. agencement, aménagement divers						
Matériel de transport	2 031		4 313		4 078	2 296
Matériel de bureau, mobilier	51 201		3 208			54 409
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	102 062		8 149		4 078	106 132
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	7 149					7 149
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 149					7 149
TOTAL	825 886		229 875		4 078	1 051 683

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	113 532	95 025	208 557
	Fonds commercial			
	Autres immobilisations incorporelles	191 545	44 941	236 487
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	305 077	139 966	445 044
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement			
	Instal technique, matériel outillage industriels	47 524	728	48 251
	Autres Instal, agencement, aménagement divers	1 737	285	2 022
	Matériel de transport	36 796	8 250	45 046
	Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers			
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	86 058	9 263	95 320	
TOTAL	391 135	149 229	540 364	

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2022
VALEUR D'ORIGINE				41 802		41 802
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs			17 641		17 641
	Redevances Exercice			12 957		12 957
	TOTAL			30 598		30 598
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus			12 957		12 957
	entre 1 et 5 ans			3 808		3 808
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			16 765		16 765
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus			114		114
	entre 1 et 5 ans			304		304
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			418		418
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{incorporelles} \\ \text{corporelles} \\ \text{des titres mis en équivalence} \\ \text{titres de participation} \\ \text{autres immo. financières} \end{array} \right.$				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					

Dont dotations
et reprises

$\left\{ \begin{array}{l} \text{- d'exploitation} \\ \text{- financières} \\ \text{- exceptionnelles} \end{array} \right.$

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	7 149	7 149	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	148 145	148 145	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 173	25 173	
	Impôts sur les bénéfices	55 849	55 849	
	Taxes sur la valeur ajoutée	27 966	27 966	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	254 762	254 762		
Charges constatées d'avances	5 141	5 141		
TOTAL DES CREANCES		524 186	524 186	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)	500 000	500 000		
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	3 143 215		2 943 215	200 000
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	75 789	75 789		
	Fournisseurs et comptes rattachés	352 904	352 904		
	Personnel et comptes rattachés	53 214	53 214		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	99 215	99 215		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 262	7 262		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	12 881	12 881		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	21 187	21 187		
	Autres dettes	133 608	133 608		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		4 399 273	1 256 059	2 943 215	200 000
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		25 000			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		21 187			

Frais de recherche

	Montant	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement
31/12/2022				
Dép. R & D sans contrepartie spécifique - N'entrant pas dans le cadre commande client - En fonction de clients potentiels Dép. R & D avec contrepartie spécifique - Clients français Etat collectivités publiques - Autres clients - Clients étrangers	696 231			696 231
TOTAL	696 231			696 231
Autres dépenses de R & D - Cotisations parafiscales - Subventions versées - Acquisition résultats recherche				
TOTAL				
TOTAL GENERAL	696 231			696 231
Dont inscrit au compte 203 du bilan	487 679			

Les frais de développement sont activés sur la base des frais de personnel.
 La mise en place d'outil de gestion permet d'affecter la masse salariale en fonction de la catégorie de salariés.
 Les frais de développement reprennent les différentes mises à jour de notre outil afin d'apporter une amélioration continue auprès de nos clients.
 Les frais de développement repris dans le tableau représentent les frais de l'année ainsi que le cumul des exercices précédents.
 La valeur de 486 679€ correspond à la valeur brute diminuée des amortissements.
 Pour mémoire, les frais de développement sont amortis sur une durée de cinq années.

Capital social

		31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		32 801,00	1.0000	32 801,00
	Émises pendant l'exercice		9 574,00	1.0000	9 574,00
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		42 375,00	1.0000	42 375,00

Au cours de l'exercice, la société a signé un accord de conciliation avec certains créanciers.

La société était redevable à court terme de remboursement d'emprunts obligataires convertibles en action.

Il a été décidé, de la part des créanciers, de convertir lesdits emprunts.

De fait, une augmentation de capital a été réalisée en date du 15 décembre 2022 sur la base d'actions nouvelles de 1€.

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2022
Capital social	32 801			9 574	42 375
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 447 299			2 489 240	3 936 539
Ecart de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	(5 501 322)	(1 718 636)			(7 219 958)
Résultat de l'exercice	(1 718 636)	1 718 636		87 269	87 269
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	(5 739 858)			2 586 083	(3 153 774)

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 (5 739 858)

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif (5 739 858)

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 2 586 083

Dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée en décembre 2022, une prime d'émission d'une valeur de 2 489 240 € a été constatée.

Cette prime d'émission fait suite à la conversion des emprunts obligataires (Hors BPI).

Ventilation du chiffre d'affaires

		31/12/2022
Chiffre d'affaires par secteur d'activité		3 154 713
Production vendue Biens		636 376
<i>VENTES DE PRODUITS FINIS</i>	<i>698 910</i>	
<i>VENTES DE PRODUITS EXONEREES</i>	<i>57 754</i>	
<i>RRR ACCORDÉS VENTES DE PRODUITS FINIS</i>	<i>(104 358)</i>	
<i>RRR ACCORDES VENTES DE PRODUITS EXONEREES</i>	<i>(15 930)</i>	
Production vendue Services		2 518 336
<i>PRESTATIONS DE SERVICES</i>	<i>2 910 583</i>	
<i>PRESTATIONS DE SERVICES EXONEREES</i>	<i>183 358</i>	
<i>RRR ACCORDÉS PRESTATIONS DE SERVICES</i>	<i>(516 703)</i>	
<i>RRR ACCORDES PRESTATIONS DE SERVICE EXONEREES</i>	<i>(58 902)</i>	
Chiffre d'affaires par marché géographique		3 154 713
Chiffre d'affaires FRANCE		3 154 713
<i>VENTES DE PRODUITS FINIS</i>	<i>698 910</i>	
<i>VENTES DE PRODUITS EXONEREES</i>	<i>57 754</i>	
<i>RRR ACCORDES VENTES DE PRODUITS FINIS</i>	<i>(104 358)</i>	
<i>RRR ACCORDES VENTES DE PRODUITS EXONEREES</i>	<i>(15 930)</i>	
<i>PRESTATIONS DE SERVICES</i>	<i>2 910 583</i>	
<i>PRESTATIONS DE SERVICES EXONEREES</i>	<i>183 358</i>	
<i>RRR ACCORDÉS PRESTATIONS DE SERVICES</i>	<i>(516 703)</i>	
<i>RRR ACCORDES PRESTATIONS DE SERVICE EXONEREES</i>	<i>(58 902)</i>	

Evaluations fiscales dérogatoires

		31/12/2022
Résultat de l'exercice		87 269
Impôts sur les bénéfices		(55 849)
<i>CREDIT D'IMPÔT INNOVATION</i>	<i>(55 849)</i>	
Résultat avant impôts		31 420
Variation des provisions réglementées		
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES		31 420

Charges à payer

		31/12/2022
Total des Charges à payer		442 924
Emprunts et dettes financières divers		75 789
<i>INTERÊTS COURUS S' EMPRUNTS</i>	<i>75 789</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		227 174
<i>FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES</i>	<i>227 174</i>	
Dettes fiscales et sociales		80 233
<i>DETTES PROVISIONNÉES POUR CONGES PAYES</i>	<i>52 989</i>	
<i>CHARGES SOCIALES SUR CONGÉS À PAYER</i>	<i>21 196</i>	
<i>CAP - FPC</i>	<i>173</i>	
<i>CAP - TAXE D'APPRENTISSAGE</i>	<i>623</i>	
<i>AUTRES CHARGES À PAYER</i>	<i>5 252</i>	
Autres dettes		59 728
<i>AVOIR À ETABLIR</i>	<i>59 728</i>	

Produits à recevoir

		31/12/2022
Total des Produits à recevoir		25 173
Autres créances		25 173
<i>PRODUITS À RECEVOIR</i>	25 173	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		5 141	5 141
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			5 141

--

Produits et Charges exceptionnels

		31/12/2022
Total des produits exceptionnels		138 761
Produits exceptionnels sur opérations de gestion <i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>	129 591	129 591
Produits exceptionnels sur opérations en capital <i>PRODUITS DES CESSIONS DES IMMOBILISATIONS</i>	9 170	9 170
Total des charges exceptionnelles		15 013
Charges exceptionnelles sur opération de gestion <i>PENALITES, AMENDES</i> <i>CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR EXERCICE ANTERIEUR</i>	7 756 3 179	10 935
Charges exceptionnelles sur operation en capital <i>VALEUR COMPTABLE DES ELEMENTS D'ACTIF CEDES</i>	4 078	4 078
Résultat exceptionnel		123 747

CONNECTAGRI
Société par actions simplifiée
au capital de 42 375 euros
Siège social : 225 RUE DES TEMPLIERS, 59000 LILLE
822 388 922 RCS LILLE METROPOLE

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023

Exercice clos le 31 décembre 2022

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera également donné lecture du rapport de votre Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2022, l'activité de la Société a été la suivante :

La Société a réalisé un chiffre d'affaires de 3 154 713 euros et a dégagé un bénéfice de 87 269 euros.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2022, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a engagé des dépenses de recherche et de développement pour un montant de 487 679 euros.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Malgré les difficultés rencontrées au cours du dernier exercice, nous gardons cependant bon espoir face à l'avenir et avons d'ores et déjà pris des mesures tant au plan commercial qu'au niveau de la gestion, en vue d'améliorer la rentabilité de notre activité.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-6, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2022 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 992 405,01 euros contre 1 062 021,90 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 26 777,06 euros contre 29 046,45 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 256 780,87 euros contre 1 679 860,25 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 436 061,38 euros contre 600 908,37 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 32,00 personnes contre 38,00 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 149 228,96 euros contre 134 598,44 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 18,94 euros contre 1 492,84 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 3 399 225,72 euros contre 4 231 258,22 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 563,89 euros contre (-1 676 377,84) euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de (-92 880,01) euros ((-86 012,66) euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à (-92 316,12) euros contre (-1 762 390,50) euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à 123 747,37 euros contre (-2 346,50) euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à (-55 849,35) euros contre (-46 101,00) euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde ainsi par un bénéfice de 87 269,00 euros contre une perte de (-1 718 636,00) euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 245 499,31 euros contre 961 438,84 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 87 269,00 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	87 269,00 euros
------------------------	-----------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à (-7 132 689,00) euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de (-3 153 774,00) euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Nous vous rappelons que la collectivité des associés, consultée en application des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, du fait des pertes rendant les capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, a décidé, suivant décision extraordinaire prise en date du 19 octobre 2021, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

Nous vous indiquons qu'il résulte du bilan de l'exercice social clos au 31 décembre 2022, soumis à votre approbation, que les capitaux propres de la Société n'ont pas été reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

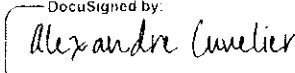
Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à LILLE
Le 15 juin 2023

Le Président
Alexandre CUVELIER

DocuSigned by:

267941171934EE

CONNECTAGRI
Société par actions simplifiée
au capital de 42 375 euros
Siège social : 225 RUE DES TEMPLIERS, 59000 LILLE
822 388 922 RCS LILLE METROPOLE
(Ci-après : « *la Société* »)

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
APPROBATION DES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

LES SOUSSIGNEES :

- Monsieur Alexandre CUVELIER,
- Monsieur Antoine DEQUIT,
- La société TACTUS,
- Monsieur François DELEAU,
- Monsieur Frédéric DE BONNIERES,
- Monsieur Paul-Antoine SEBBE,
- Monsieur Guillaume BOYET,
- METAL TECHNOLOGIES DEVELOPPEMENT,
- LEAP VENTURES EUROPE SAS,
- ID4 VENTURES LIMITEDS,
- PARTECH ENTREPRENEUR II FPCI,
- PARTECH ENTREPRENEUR II – EUROPE FPCI,
- FINANCIERE WEBER ROULE,
- ARSOGROUP,
- DB INVEST.

Ci-après désignés ensemble les « Associés » de la Société, détenant la totalité des actions du capital social de la société ;

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE :

- Du rapport de gestion,
- Du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- Du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- Des comptes annuels,
- Du projet des décisions unanimes des associés.

ONT CONFORMEMENT A L'ARTICLE 18.1 DES STATUTS SOCIAUX, PRIS LES DECISIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuvent les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, les Associés donnent au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Les Associés constatent, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39, 4 et 39, 5 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

Les Associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 87 269 euros en totalité au poste « Report à Nouveau », s'élevant ainsi à (- 7 132 689) euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de (- 3 153 774) euros.

Les Associés constatent que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, les Associés prennent acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

TROISIEME DECISION

Les Associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prennent acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

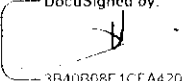
QUATRIEME DECISION

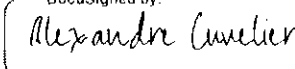
Les Associés donnent tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Il est expressément convenu entre les signataires que, par dérogation aux règles de preuve édictées par le Code civil, et plus particulièrement par l'article 1375 dudit Code, l'établissement d'un original du présent acte par signataire ne sera pas requis à titre de preuve des engagements pris par ledit signataire.

Les signataires reconnaissent et acceptent que les décisions unanimes des associés soient signées par voie de signature électronique via la plateforme DOCUSIGN en application des articles 1367 et suivants du Code civil que la transmission électronique dudit acte ainsi signé vaudra preuve, entre, de son existence, de son origine, de sa réception et de son intégrité.

En conséquence de ce qui précède, les signataires reconnaissent et acceptent que l'acte de la Société porteront la date de sa signature par le dernier signataire.

DocuSigned by:

3B40B08F1CF4A2D
Monsieur Guillaume BOYET

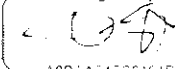
Les Associés
DocuSigned by:

7885116711931FE
Monsieur Alexandre CUVELIER

DocuSigned by:

28D9C84545874F1
Monsieur Frédéric DE BONNIERES

DocuSigned by:

2D4170DF432994C5
Monsieur François DELEAU

DocuSigned by:

A8BAAG43C9164E8
Monsieur Antoine DEQUIDT

DocuSigned by:

0E0C55E3F18B481
ID4 VENTURES LIMITED

DocuSigned by:

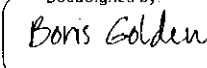
0E0C55E3F18B481
LEAP VENTURES EUROPE SAS

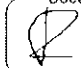
DocuSigned by:

7CD884DA23514E1
METAL TECHNOLOGIES DEVELOPMENT

DocuSigned by:

A9C03A4D63454D4
PARTECH ENTREPRENEUR II – EUROPE FPCI

DocuSigned by:

A9C03A4D63454D4
PARTECH ENTREPRENEUR II FPCI

DocuSigned by:

85953306F42F41C
Monsieur Paul-Antoine SEBBE

DocuSigned by:

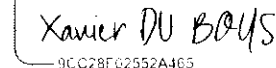
FC28CA3FF4DF4A1
SARL TACTUS

DocuSigned by:

27701EF392E2485
FINANCIERE WEBER ROULE

DocuSigned by:

F8E26A5E82064E9
ARSOGROUP

DocuSigned by:

9C028E02552A405
DB INVEST

Etats financiers au 31/12/2022

----- LIASSE FISCALE -----

CONNECTAGRI
Société par actions simplifiée
au capital de 42 375 euros
Siège social : 225 RUE DES TEMPLIERS, 59000 LILLE
822 388 922 RCS LILLE METROPOLE
(Ci-après : « la Société »)

PROJET DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
APPROBATION DES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

PREMIERE DECISION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuvent les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, les Associés donnent au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Les Associés constatent, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39, 4 et 39, 5 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

Les Associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 87 269 euros en totalité au poste « Report à Nouveau », s'élevant ainsi à (- 7 132 689) euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de (- 3 153 774) euros.

Les Associés constatent que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, les Associés prennent acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

TROISIEME DECISION

Les Associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prennent acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

QUATRIEME DECISION

Les Associés donnent tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.